

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : SH' ARKOPHARMIA Lieu : Z.I de CARROS Date de l'inspection : 20/10/05

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRESENTANT

DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

C. GARROS

Remarques de l'Inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

1) Autosurveillance

vous m'avez informé du retard
sur la mise en place de
l'autosurveillance au fait de
l'achat des matériels pour les
qualifs DBO₅, DCO et NEST et
de la fixation du laboratoire.
A présent, l'autosurveillance peut
commencer et vous être transmise
au début du mois n+1.

En outre, vous m'informerez des
dispositions prises pour vérifier
le dispositif en continu (avant
le pH) afin de s'assurer que
chaque fraction de traitement a
pas d'accident (alarme ?)

- Il informera la mise en place de
la dérivation de 10 m³.

Veuillez trouver nos réponses et
commentaires dans le document
ci-après.

Entreprise : STE ARKOPHARMA

Lieu : Z.I. CARROS

Date de l'inspection : 20/10/05

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

2) Prévention de la pollution des eaux

Vous m'avez indiqué que vous avez mis en place une berge de protection au niveau des puits de votre camp afin de vous assurer de la conservation des saillies lors d'un incident au site :

- rappeler le fonctionnement
- le fait que de vos pannes sur la prévention des risques -
- l'absence de camp d'opérations au niveau du ponton de votre site

- l'importance de l'utilité de la zone d'isolation finale à l'intérieur du local d'urgence

3) Déchets

- simplifier la gestion du traitement de votre D.I.S (BDDI)
- l'adresser le BDDI au 40/10/05

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Entreprise : SH ARKO PHARMA

Lieu : Z. I. CARROS

Date de l'inspection : 26/07/05

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

4) Aspects risquesa) Installations électriques

vous n'avez pas remis le dernier rapport concernant le contrôle de vos installations électriques en date de 07/03/03 en regard à l'ART du 31/03/80:

- Il importerait sur la base des remarques faites par l'organisme de contrôle
- Il adresser le rapport concernant le contrôle fait en fin d'année
- Il adresser le plan de zonage des risques aux différents services.

b) Foudre

Vos installations "foudre" ont été contrôlées le 14/07/05 et ont fait l'objet d'observations notables sur les coffers foudus:

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Entreprise : SL ARKOPHARMA Lieu : Z. I de CARROS Date de l'inspection : 20/05/05

Remarques de l'Inspecteur, issues de la visite d'inspection:

- lever les observations
- adresser l'attestation de conformité.

c) atypiques convertis

- Afficher les consignes incendie au niveau des 3 zones atypiques.
- M'informer sur la mise en place de R.I.A et déclarations de finies dans le cadre des travaux en cours dans le bâtiment 1 selon 1

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)